



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 27 FÉVRIER 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre

Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE,

Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins

Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT,

Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe

RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence

HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad

FAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART,

Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET,

Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI,

Conseiller communaux

Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**OBJET : 2.1. Affaires sociales – Prolongation du Plan Stratégique de
Sécurité et de Prévention 2022 – Procédure de soumission
du plan 2023-2024**

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L1122-26 §1^{er}, L1122-27, L 1122-30 al.1^{er} ;

Vu l'arrêté royal du 20 juillet 2022 relatif à la prolongation 2023-2024 des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention 2020-2022 ;

Vu l'arrêté Ministériel du 27 décembre 2022 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention 2023-2024 ;

Vu le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) établi par le Service d'Accueil, de Guidance et d'Interventions Sociales et Sanitaires (SAGEISS) ;

Considérant que la Ville dispose depuis 2002 d'une aide financière du Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre des « Plans drogue » ;

Qu'il est essentiel de pouvoir pérenniser les actions menées par le SAGEISS et d'en développer de nouvelles ;

Attendu la proposition qui a été faite au Collège communal de valider le plan du PSSP pour la période 2023-2024 ;

Attendu que cette motion a été approuvée par le Collège communal en date du 6 janvier 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'approuver la convention du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2023-2024 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;

Que ladite décision doit être renvoyée dûment signée avant le 31 mars 2023 à la Direction Sécurité Locale Intégrale du Service Public Fédéral Intérieur ;

Vu la proposition qui lui est faite,

Sur la proposition du Collège communal,

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

Article 1er :

D'approuver le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2023-2024 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;

Article 2 :

D'approuver la transmission de la présente décision à la Direction Sécurité Locale Intégrale du Service Public Fédéral Intérieur.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS